



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 décembre 2021

Délibération n° 20211209-355

**PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE MELUN - 3
CONVENTIONS DE FINANCEMENT RELATIVES AUX
PHASES ENQUÊTE PUBLIQUE, AVP INTERMODAL ET PRO
FERROVIAIRE
PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE MELUN**

CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

**CONVENTION DE FINANCEMENT DES ÉTUDES D'AVANT-
PROJET (AVP) DU PÉRIMÈTRE INTERMODAL ET DE
CONSOLIDATION DE L'AVP ADMINISTRATIF**

**CONVENTION DE FINANCEMENT DES ÉTUDES DE PROJET
(PRO) DU PÉRIMÈTRE FERROVIAIRE**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L. 3111-14 à L. 3111-16-12, R.1241-1 à R.1241-66 et R. 3111-30 à D. 3111-36 ;
- VU** la délibération du Conseil régional d'Île-de-France n° CR 50-11 du 23 juin 2011 relative à la Convention Particulière Transports et le courrier du 21 décembre 2012 portant le relevé de conclusion du comité du pilotage du 6 novembre 2012 relatif à la revoyure de la Convention particulière transports ;
- VU** la Convention particulière transports signée le 26 septembre 2011 entre l'Etat et la Région Île-de-France, relative à la mise en œuvre du plan de mobilisation pour les transports collectifs de 2011 à 2013 ;
- VU** la revoyure de la Convention particulière transports du 6 novembre 2012 ;
- VU** le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) approuvé par le Conseil régional d'Île-de-France lors de sa séance du 18 octobre 2013 et par l'Etat par décret

n°2013-1241 du 27 décembre 2013 ;

- VU** le Plan de déplacement Urbain d'Île-de-France approuvé par le Conseil régional d'Île-de-France lors de sa séance du 19 juin 2014 ;
- VU** le Plan Régional en faveur de la Mobilité Durable (PRMD) approuvé par le Conseil régional d'Île-de-France en sa séance du 19 juin 2014 ;
- VU** le contrat de plan Etat-Région 2015-2020 d'Île-de-France signé le 9 juillet 2015 et ses avenants ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités n°2016/456 du 5 octobre 2016, approuvant la convention de financement des études du pôle de Melun n°2016-020, comprenant le Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP), la concertation préalable, le Schéma de Principe et l'enquête publique ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités n°2017/900 du 13 décembre 2017, approuvant le DOCP et les modalités de la concertation du projet de pôle de Melun ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités n°2018/285 du 11 juillet 2018, approuvant le bilan de la concertation du projet de pôle de Melun ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités n°20210414-135 du 14 avril 2021 approuvant le Schéma de principe et le Dossier d'enquête publique du pôle d'échanges multimodal de Melun ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités n°20211011-281 du 11 octobre 2021 approuvant l'avant-projet (AVP) optimisé du périmètre ferroviaire ;
- VU** le rapport n° 20211209-355 ;
- VU** l'avis favorable unanime de la commission des projets d'infrastructures du 2 décembre 2021 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve la convention de financement de l'enquête publique du pôle d'échanges multimodal de Melun d'un montant de 150 000 € HT courants ;

ARTICLE 2 : approuve la convention de financement des études d'avant-projet (AVP) du périmètre intermodal et de la consolidation de l'AVP administratif d'un montant de 805 000 € HT courants ;

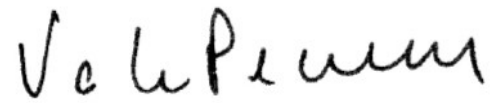
ARTICLE 3 : approuve la convention de financement des études de projet (PRO) du périmètre ferroviaire d'un montant de 2 525 000 € HT courants ;

ARTICLE 4 : autorise le directeur général à signer les conventions approuvées aux articles 1, 2 et 3 et annexées à la présente délibération ;

ARTICLE 5 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs d'Île-de-France Mobilités.

Accusé de réception en Préfecture : 075-287500078-20211209-380-DE-1-1
Date de télétransmission : 14/12/21
Date de réception Préfecture : 14/12/21

La Présidente du Conseil
d'Île-de-France Mobilités

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Valérie Pecresse', written in a cursive style.

Valérie PECRESSE